

PUBLIE le : 14 MARS 2022
NOTIFIE le : 16 MARS 2022



RAPPORT PRÉSENTÉ
dans le cadre du
DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES

Conseil d'administration
du 8 mars 2022

Débat d'orientations budgétaires

Présentation

1/ 2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

2/ Les relations avec la commune : « un destin lié »

3/ Un investissement cohérent avec les missions du CCAS

4/ Le budget 2022, maintien des grands équilibres dans la perspective de la mise en œuvre d'une PPI sur le prochain mandat

Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Héritiers des bureaux d'aide sociale issus de la fusion réalisée en 1953 entre les bureaux d'assistance instaurés dans chaque commune en 1893 et les anciens bureaux de bienfaisance créés en 1793, les centres communaux d'action sociale sont soumis au statut défini par la loi du 6 janvier 1986 modifiée (codifiée aux articles L 123-4 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Établissement public administratif doté de la personnalité juridique, le CCAS constitue une personne morale distincte de la commune, ce qui lui confère l'autonomie juridique.

Si l'existence d'un CCAS est obligatoire dans chaque commune, l'étendue de ses missions dépend en grande partie de la volonté municipale et des moyens qui lui sont alloués.

Les missions du CCAS de Salon de Provence sont orientées vers :

- la solidarité,
- les personnes handicapées,
- les personnes âgées,
- vie sociale et animation pour tous
- et la petite enfance

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets

Les trois budgets du CCAS sont :

- Le budget principal du CCAS (M14)
- Le budget annexe des foyers logements et des services de Maintien à Domicile
- A compter du 1er janvier 2010, un budget annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile », distinct du Budget « Foyers-Logements et Services de Maintien à Domicile » a été créé. Conformément à la réglementation, son budget prévisionnel a été voté le 18/10/2021. **Les valeurs relatives aux dépenses et recettes de ce service ne sont donc pas reprises dans le présent rapport d'orientation budgétaires.**

Tous les éléments contenus dans ce Rapport d'orientations budgétaires présentent une approche financière consolidée du CCAS **sauf cas expressément mentionné.**

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets (M14 et M22 foyer logement)

Le budget du CCAS se décompose, comme celui de la commune, en une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes de gestion courante, et une section d'investissement qui inclut toutes les opérations (acquisitions ou travaux) ayant un impact sur le patrimoine de l'établissement. Sa vocation première est d'offrir un service public adapté aux besoins du territoire.

Le CCAS représente au 31/12/2021, une masse financière de près 7 928 K € de dépenses de fonctionnement courant tous budgets confondus et de 8 146 K € de produits de fonctionnement courant. En structure, 15 % des recettes de fonctionnement courant du CCAS proviennent des produits des services et de la tarification pour 1230 k€, 84 % des dotations pour un montant de 6 874 k€. Près de 54 % de ces dotations correspondent à la subvention municipale, premier financeur du service.

Les charges de personnel représentent 81% des dépenses de fonctionnement courant (82% sur le budget principal, 67% sur le budget annexe) et les charges à caractère général 13%.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

1.

2014-2021,

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Toutes les données mentionnées « CA 2021 » sont issues des comptes administratifs provisoires

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

2014-2021 :

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité, il est avant tout nécessaire d'en connaître les paramètres financiers actuels. La stratégie financière de la collectivité, exposée publiquement depuis 2014, consiste à placer le niveau de dépenses en conformité avec les capacités budgétaires que ce soit tant sur la commune que sur le CCAS.

Les chiffres du compte administratif provisoire pour 2021 donnent ainsi un état des lieux actualisé. **Ils montrent que le CCAS a encore été impacté par la crise sanitaire comme a pu l'être la commune. L'année 2021 a, comme en 2020, été particulièrement marquée par un ralentissement des dépenses de fonctionnement courant et des fortes variations sur les recettes. Pour autant, la commune, à travers le versement de la subvention d'équilibre, a permis de maintenir un niveau de recettes suffisants pour garantir un équilibre financier satisfaisant sur le CCAS.**

Il est intéressant de connaître l'évolution des principales variables budgétaires : les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011), les produits de fonctionnement notamment la subvention de la ville et la dette.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est à dire la masse salariale, représentent 82 % des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2021, contre 83 % en 2020.

M14 + M22 FL	31/12/2020	31/12/2021
CHAP 012 EN K€	6 507	6 411
Evolution nominale en k€		-96
Evolution en %		-1,48%

La masse salariale baisse de 1,48 % en 2021 par rapport à 2020, soit une baisse de 96 k€.

Cette baisse avait été anticipée lors de la préparation budgétaire 2021, des départs à la retraite ayant été intégrés ainsi que des mutations.

Globalement, les effectifs ont augmenté entre 2020 et 2021 passant de 213 à 219 agents. Le nombre de titulaires et agents en CDI est en baisse par rapport à 2020 (-4 agents) mais le nombre d'agents non titulaires est en hausse (+ 10 agents).

En complément des éléments chiffrés ci-dessus, il convient de noter l'augmentation de la masse salariale sur le budget du SSIAD entre 2020 et 2021 passant de 631 k€ à 691 k€ (+ 60 k€). Cette hausse s'explique en partie par les primes covid et grand âge versées avec effet rétroactif, ainsi que par le recrutement d'une infirmière coordinatrice supplémentaire.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 13% des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS comme en 2020.

	CA 2020	CA 2021	Evolution en k€	Evolution en %
CHARGES GENERALES en K €	993	994	1	0,13 %

On constate entre 2020 et 2021 un niveau de dépense quasi identique avec une variation de + 0,13 %.

Dans le détail, on constate une augmentation des dépenses sur le budget du CCAS : + 2,03 % (+10 k€). Les dépenses dans le domaine du social et de la petite enfance représentent une augmentation de + 70 k€ (aides sociales + 12 k€) et petite enfance (+56 k€) compte tenu de la reprise d'un fonctionnement normalisé par rapport à 2020.

En revanche, les services animations/foyers clubs et administration accusent une forte baisse : -60 k€ par rapport à 2020 compte tenu notamment des services proposés aux seniors à l'arrêt ou fortement ralentis dans le contexte de crise sanitaire.

Pour le budget annexe foyers logements maintien à domicile, on constate une baisse des dépenses en 2021 : -1,78 % (-8k€) par rapport à 2020. L'activité a été maintenue notamment dans les foyers logements Ensouleiado et Lyon. A noter la baisse des dépenses sur le portage de repas à domicile (-11 k€), qui avait connu une activité accrue en 2020 et qui s'est réduite en 2021.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Le tableau ci-après détaille les variations entre 2020 et 2021 par secteur d'activités :

M14 CCAS	2020	2021	variation en €	variation en %
ADMINISTRATION GENERALE	78 713,25	48 169,84	-30 543,41	-38,80%
ACTION SOCIALE ET LOGEMENT TEMPORAIRE	13 931,58	25 571,53	11 639,95	83,55%
ANIMATION ET FOYERS CLUBS	99 501,37	69 918,68	-29 582,69	-29,73%
PETITE ENFANCE	306 420,30	365 038,86	58 618,56	19,13%
TOTAL GENERAL	498 566,50	508 698,91	10 132,41	2,03%
M22 FL MAD	2020	2021	variation en €	variation en %
610-0 - SERVICES COMMUNS F-LOGTS & M.A.D	4 795,10	1 463,93	-3 331,17	-69,47%
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO	215 048,31	218 642,39	3 594,08	1,67%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON	102 935,99	114 811,54	11 875,55	11,54%
612-0 - SOINS COURANTS	2 920,17	1 264,72	-1 655,45	-56,69%
612-1 - SERVICES COMMUNS UMAD	23 943,14	16 003,02	-7 940,12	-33,16%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	110 554,67	98 982,80	-11 571,87	-10,47%
612-5 - TELEASSISTANCE	34 438,84	34 644,00	205,16	0,60%
TOTAL GENERAL	494 636,22	485 812,40	-8 823,82	-1,78%
TOTAL GENERAL M14+M22	993 202,72	994 511,31	1 308,59	0,13%

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Les recettes issues de la tarification aux usagers ont progressé entre 2020 et 2021 : + 7%, pour autant le CCAS n'est pas revenu à son niveau de recettes de 2019 (environ 1,5 M€).

Il convient de noter la forte disparité entre les budgets.

Le budget principal affiche une progression globale de recettes de +24 % (+117 k€) par rapport à 2020 notamment sur le secteur de la petite enfance (+31 % soit + 137 k€). A noter la forte baisse des recettes sur l'animation/foyers club pour -20 k€,

En revanche, on constate que la baisse des recettes sur le budget annexe Foyer logement/ MAD se poursuit : - 6 % par rapport à 2020 soit – 42 k€. Tous les services aux seniors sont touchés par cette baisse (-56 % sur la téléassistance, - 10 % sur le portage de repas).

On note également selon les retours des services :

- pour le portage repas l'effet volume et l'effet prix impactent bien à hauteur de 10% nos bénéficiaires qui semblent avoir doublé en tarif A (tarif aide sociale) mais qui ont diminué en nombre total
- pour la téléassistance, les évolutions sont la conséquences des variations de tarification à la baisse.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des produits de tarification :

PRODUITS SERVICES TARIFICATION USAGERS	2020	2021	variation en €	variation en %
ADMINISTRATION GENERALE	19 315,00	19 455,00	140,00	1%
AIDE SOCIALE LOGEMENT TEMPORAIRE	1 561,45	2 255,12	693,67	44%
FOYERS CLUB ET ANIMATIONS	33 647,50	13 569,50	-20 078,00	-60%
PETITE ENFANCE	439 505,08	576 533,65	137 028,57	31%
TOTAL GENERAL	494 029,03	611 813,27	117 784,24	24%
PRODUITS SERVICES TARIFICATION USAGERS	2020	2021	variation en €	variation en %
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO (compte 73418)	290 547,42	306 211,84	15 664,42	5%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON (compte 73418)	109 168,02	114 309,90	5 141,88	5%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	181 633,31	162 957,35	-18 675,96	-10%
612-5 - TELEASSISTANCE	78 843,75	34 715,08	-44 128,67	-56%
612-6 - PETITS TRAVAUX	299,50	60,85	-238,65	-80%
TOTAL GENERAL	660 492,00	618 255,02	-42 236,98	-6%
TOTAL TOUS BUDGETS	1 154 521,03	1 230 068,29	75 547,26	7%

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

- Les dotations et participations affichent une très légère baisse de -0,73% (- 50 k€) pour un montant de 6 693 k€ contre 6 715 k€ en 2020
 - On constate une augmentation des recettes de la CAF de près de +5% entre 2020 et 2021 : + 135 k€ entre 2020 et 2021 pour un montant de plus de 2 850 k€ en 2021.
 - Concernant la PSO : en 2020, la CAF avait mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle COVID. Il y a eu des craintes sur les ajustements et réductions sur ces financements sur l'exercice 2021 en fonction des comptes financiers transmis à la CAF sur la base de l'activité réelle constatée en 2020. Les soldes perçus en 2021 ont été supérieurs aux montants attendus, autrement dit les aides exceptionnelles de la CAF n'ont pas fait à ce jour l'objet d'une reprise.
 - Concernant le CEJ : on constate que les réductions réalisées dans le cadre du CEJ ont été inférieures à celles attendues (réductions à hauteur de 4 % contre 10 % projeté) qui explique que le CCAS a pu bénéficier d'une hausse de recettes.
 - La commune a versé une subvention inférieure à 2020(- 164 k€ par rapport à 2020) pour couvrir les dépenses du CCAS pour un montant total de 3,6 M€. Le montant reversé en 2021 correspond au montant total de la subvention votée au budget de 2021.

A noter qu'en fin d'année, il a été nécessaire d'ajuster les versements par budget : 125 k€ initialement prévu sur le budget principal ont été versés sur le budget annexe M22 FL.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations et participations :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2020 CCAS M14	CA 2021 CCAS M14	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	183 352,28 €	170 865,18 €	- 12 487,10 €	-6,81%
<i>subvention ville de Salon</i>	2 999 625,00 €	2 710 625,00 €	- 289 000,00 €	-9,63%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	2 716 186,55 €	2 851 476,59 €	135 290,04 €	4,98%
<i>autres - BP</i>	33 428,86 €	41 523,85 €	8 094,99 €	24,22%
TOTAL CCAS	5 932 592,69 €	5 774 490,62 €	- 158 102,07 €	-2,66%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2020 FL M22	CA 2021 FL M22	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>Autres - forfait autonomie BA + part départementale</i>	87 680,02 €	77 528,90 €	- 10 151,12 €	-11,58%
<i>Participation ARS soins courants</i>	140 866,17 €	133 242,66 €	- 7 623,51 €	-5,41%
<i>subvention ville de Salon</i>	764 375,00 €	889 375,00 €	125 000,00 €	16,35%
TOTAL FOYERS LOGEMENTS MAD	992 921,19 €	1 100 146,56 €	107 225,37 €	10,80%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	TOTAL CA 2020	TOTAL CA 2021	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	183 352,28 €	170 865,18 €	- 12 487,10 €	-6,81%
<i>subvention ville de Salon</i>	3 764 000,00 €	3 600 000,00 €	- 164 000,00 €	-4,36%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	2 716 186,55 €	2 851 476,59 €	135 290,04 €	4,98%
<i>Autres BP / forfait autonomie BA</i>	121 108,88 €	119 052,75 €	- 10 151,12 €	-8,38%
<i>Participation ARS soins courants</i>	140 866,17 €	133 242,66 €	- 7 623,51 €	-5,41%
TOTAL GENERAL	6 925 513,88 €	6 874 637,18 €	- 50 876,70 €	-0,73%

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Le Contrat enfance jeunesse 2018-2021 conclu avec la CAF qui prend fin au 31/12/2021

Le principe : la ville est signataire du contrat et reverse au CCAS, les recettes allouées au secteur de la petite enfance sous forme de subvention. Le CCAS constate les recettes au titre des dotations et participations. Depuis 2018, le CCAS verse la subvention à la crèche de la Croix Rouge (335 k€) et perçoit la subvention de la CAF pour cette action (prévisionnel de 176 k€). Le solde 2021 du CEJ a été rattaché fin 2021 et sera régularisé sur l'exercice 2022.

Des recettes en forte hausse pour le CCAS dès 2018 : l'assiette de recettes du CEJ 2018-2021 a été revue à la hausse par rapport au précédent CEJ et une nouvelle répartition des recettes entre la ville et le CCAS en fonction des actions portées par chaque collectivité a été effectuée :

Recettes prévisionnelles en €	Pour mémoire 2017 (réel après réfections)	CA 2018 Réel avec réfections	CA 2019 Réel avec réfections	CA 2020 Réel avec réfections	2021 Solde non liquidé par la CAF / réfections non connues
Ville	363 944,81	218 677,74	221 538,59	221 254,07	228 023,50
CCAS	430 834,17	591 758,10	702 942,01	709 673,74	891 863,00
TOTAL	794 778,98	810 435,84	924 480,60	931 207,81	1 119 886,50

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

La Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF à compter du 01/01/2022

Le principe : il s'agit de conclure une convention d'objectif et de gestion, entre la CAF et les collectivités territoriales/ intercommunalité en favorisant une approche globale au niveau du territoire en matière d'enfance, la jeunesse, l'habitat, etc...

Objectif : renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Les enjeux et objectifs sont établis pour une durée de 4 – 5 ans.

Financement / principe de calcul du montant des enveloppes allouées : allocation d'une subvention de fonctionnement « de base » complétée par des bonus territoire (potentiel financier de la commune, potentiel financier par habitant, quartier politique de la ville, handicap.) **En principe, lors du basculement du CEJ vers le nouveau dispositif de la CTG, le montant global des enveloppes est maintenu à l'identique des recettes CEJ mais transformé (base = CA 2019).**

Autrement dit, les structures doivent recevoir les mêmes financements que dans le cadre du CEJ (pas de perte financière en principe).

En cas de création de projet ou de structure, des éléments plus globaux prenant en compte la richesse du territoire interviendront pour déterminer les financements dédiés à ceux-ci.

Les financements seront versés directement auprès des structures. Ainsi, le CCAS percevra directement les fonds qui ne transiteront plus par la ville.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

La CTG conclue avec la CAF prend effet à compter du 01/01/2022 montants prévisionnels

Base CEJ 2019

Libellé divers 1	Pour mémoire montants CEJ	Pour mémoire versements réels	Montants CTG maximum 2022
M.A. LA DURANCE	123 357,54 €	101 444,18 €	162 399,30 €
M.A. FRANCOIS BLANC	154 760,16 €	151 806,41 €	129 919,44 €
M.A. FAMILIAL « Les P'tits Lous »	- €	- €	- €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	26 126,53 €	26 126,53 €	30 223,02 €
M.A. LES ECUREUILS	76 452,65 €	65 365,51 €	136 879,41 €
M.A. LA FARANDOLE	105 674,95 €	102 818,87 €	92 799,60 €
M.A. CRO'C LA VIE	7 269,01 €	7 269,01 €	46 399,80 €
LAEP CANOURGUES	5 121,50 €	4 998,09 €	4 983,12 €
LAEP MONAQUE BB FRANCOIS BLANC	9 932,44 €	9 809,81 €	9 827,82 €
A.L.S.H. FRANCOIS BLANC (mercredi)	11 617,75 €	11 617,75 €	10 540,91 €
A.L.S.H. PAVILLON (extra scolaire)	- €	- €	15 713,21 €
Poste de coordination Enfance	29 966,64 €	29 966,64 €	29 966,64 €
MAC JARDIN DES SENS	191 719,21 €	191 719,21 €	financement direct par la CAF
TOTAL	741 998,38 €	702 942,01 €	669 652,27 €

Pour les ALSH, la Caf finance les sites jusqu'à fin 2021. Avec la CTG, la Caf finance maintenant la nature de l'activité (périscolaire le mercredi et extrascolaire pour les vacances)

Débat d'orientations budgétaires

2014-2021 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé du CCAS - La dette et avance de Trésorerie

Le stock de dette du CCAS est faible. Elle se compose d'un emprunt conclu auprès de Dexia en 2008 sur le Foyer logement pour près de 300 K€ (chaufferie solaire et gaz).

En 2011, le CCAS avait perçu de la ville une avance de trésorerie de 800 k € pour compenser la diminution des excédents, Le solde de 200 k€ a été remboursé en 2017.

La dette du CCAS est donc totalement saine et sans risque.

En K €	Montant de la dette au 31/12/21	Échéance 2021	Durée d'amortissement restante
EMPRUNT DEXIA	118	16	6 ans

2.

**Les relations avec la commune
« un destin lié »**

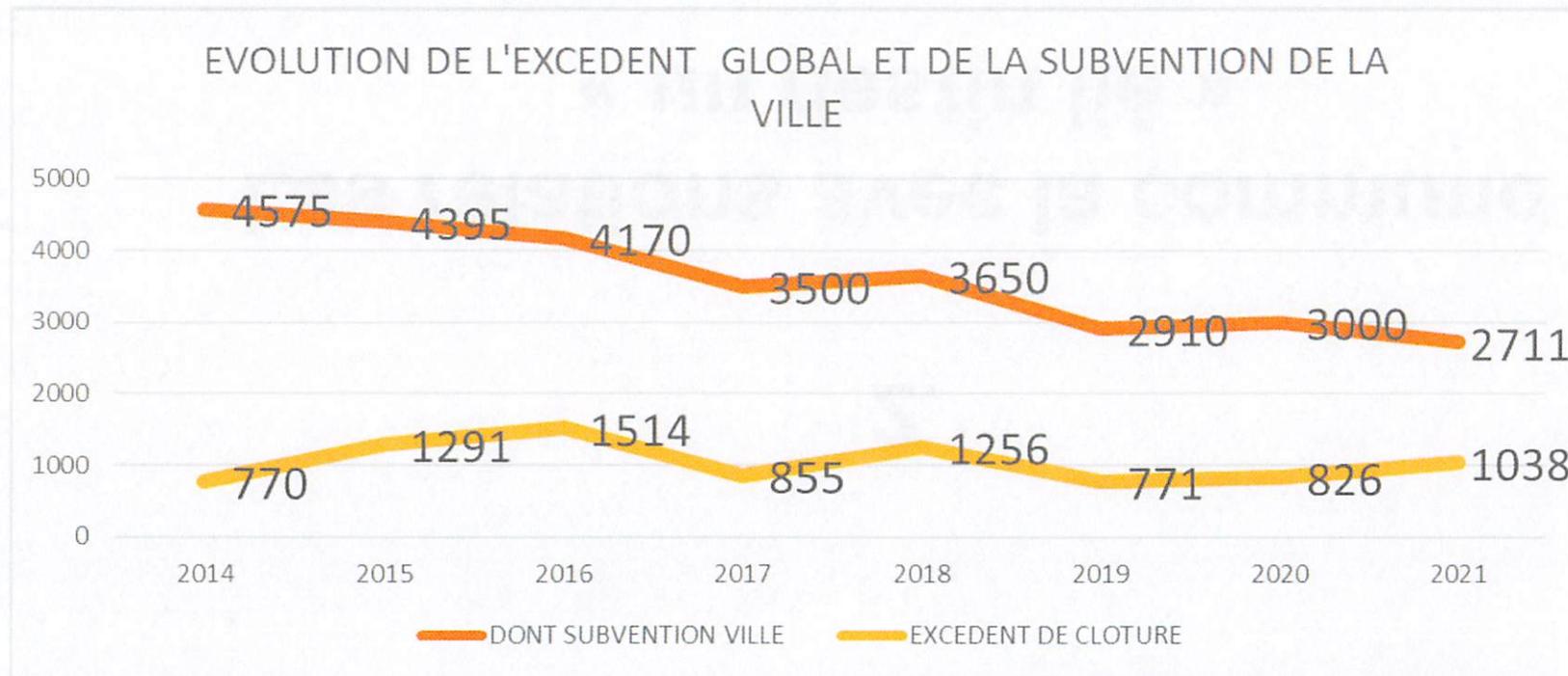
Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du CCAS (M14) - La subvention de la ville s'adapte aux excédents

Le poids relatif de la subvention dans les produits de fonctionnement du CCAS augmente passant en moyenne de 51% entre 2014 et 2020 à 52 % entre 2014 et 2021.

Les excédents globaux (investissement + fonctionnement) de clôture restent toutefois importants.



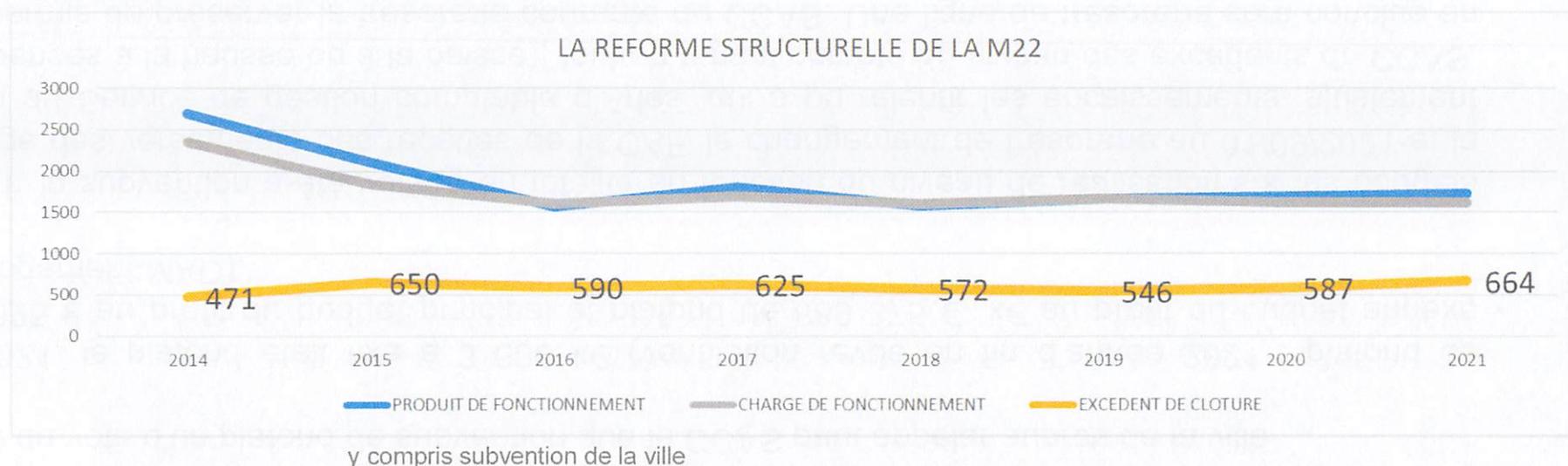
Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du Foyer Logement (M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

Après la fermeture du service de maintien à domicile entre 2014 et 2015, la corrélation entre les dépenses et les recettes de fonctionnement reste forte. Le poids relatif de la subvention de la ville sur les produits de fonctionnement sur la période 2014-2021 est en moyenne de 39%.

Les excédents globaux de clôture restent importants, principalement en section d'investissement par des reports d'excédents antérieurs.



Débat d'orientations budgétaires

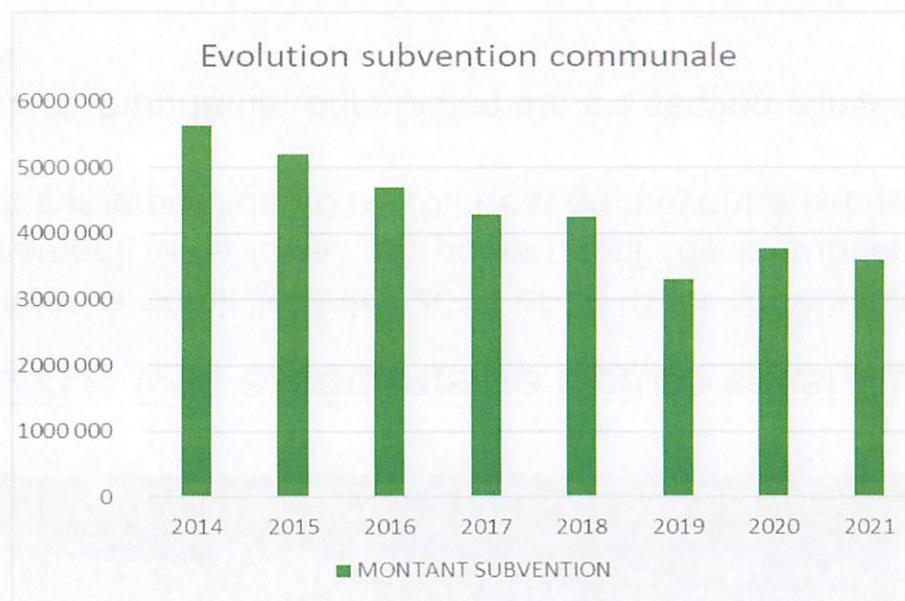
Les relations avec la commune : un « destin lié »

Depuis 2014, la municipalité souhaite faire de la subvention de la ville une recette d'équilibre pour le budget prévisionnel. Depuis 2019, chaque année par délibération, le conseil municipal acte le principe du vote d'un plafond de subvention que le CCAS peut appeler auprès de la ville.

Pour 2021, le plafond était fixé à 3 600 k€ (ventilation revue en fin d'année 2021 : plafond de 2 710 625 € au profit du budget principal et plafond de 889 375 € k€ au profit du budget annexe foyers logement MAD).

En 2021, la subvention a été versée en totalité en fonction du niveau de réalisation sur les budgets (décalage des versements des recettes de la CAF, le changement de trésorerie au 01/09/2021 et la création du Service de gestion comptable d'Arles, qui a pu ralentir les encaissements, ajustement des dépenses à la hausse ou à la baisse), tout en tenant compte du niveau des excédents du CCAS. Elle a permis de préserver la trésorerie courante du CCAS. Une ligne de trésorerie sera conclue en 2022 pour le CCAS.

année	MONTANT SUBVENTION	différentiel N / N-1	%
2014	5 632 072	192 072	3,53%
2015	5 200 000	-432 072	-7,67%
2016	4 700 000	-500 000	-9,62%
2017	4 288 000	-412 000	-8,77%
2018	4 260 000	-28 000	-0,65%
2019	3 304 500	-955 500	-22,43%
2020	3 764 000	459 500	13,91%
2021	3 600 000	-164 000	-4,36%



Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget consolidé du CCAS (M14+M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

La baisse de la subvention de la ville ne remet pas en cause la solvabilité du CCAS comme en témoigne l'évolution de l'excédent de clôture consolidé et le taux de couverture de la trésorerie en jours de dépense.

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465	1 635
<i>En nombre de jours de dépenses</i>	44	75	83	61	79	56	68	75
<i>Excédent Global de clôture / dépenses</i>	12%	21%	21%	17%	22%	15%	19%	21%
MONTANT TOTAL DES DEPENSES hors charges exceptionnelles	9 773	9 011	8 745	8 596	8 164	8 270	7 857	7 913

Concrètement, en 2021, l'excédent permet de couvrir 75 jours soit un près de 2,5 mois de dépenses pour le CCAS.

3.

**Un niveau d'investissement
cohérent avec les missions du CCAS**

Débat d'orientations budgétaires

Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS

Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS

Les grands projets d'investissement ont vocation à être portés par la ville compte tenu de la possibilité de financement par les partenaires de la ville.

La moyenne de l'investissement sur la période 2014/2021 se situe à 275 K € et correspond essentiellement à de l'acquisition d'équipements et différents travaux d'aménagement dans les différentes structures du CCAS.

Une exception cependant, en 2017, le CCAS compte tenu de sa situation financière a remboursé le solde de l'avance de trésorerie (200 k €) versée par la ville en 2011 pour 800 K €.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

4.

Le budget 2022 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres

Les orientations pluriannuelles présentées dans le cadre de ce débat vont s'appliquer à l'exercice 2022, afin de poursuivre la maîtrise des finances du CCAS dans le cadre d'une prospective financière qui devra permettre de maintenir les équilibres financiers sur le prochain mandat.

De plus, l'exécutif du CCAS a fait le choix de préparer un budget pour l'exercice 2022 comme s'il s'agissait d'une année normale, malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire

En outre, d'autres facteurs sont susceptibles d'impacter le CCAS qui feront l'objet d'une décision modificative en cours d'année une fois connus les impacts complets de ces réformes (CTG, municipalisation ALSH, fluides, décision Ségur).

Comme sur le budget de la ville, les dépenses et les recettes seront prévues sur des hypothèses hautes afin d'assurer la sincérité du budget en l'absence de certitude sur le contexte de l'année à venir.

Les décisions modificatives en cours d'exercice permettront si nécessaire de réajuster le budget, tant en recettes qu'en dépenses, au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres

Le pilotage de la stratégie financière de la collectivité va se poursuivre selon des hypothèses d'évolution qui peuvent d'ores et déjà être indiquées :

- **Rationalisation de la dépense tous chapitres confondus** (ajustement des charges de gestion courante en fonction du réalisé, prise en compte de l'impact des évolutions du prix de l'énergie et des combustibles, évolution des charges de personnel en lien avec une GPEEC, impact du passage en EPRD du SSIAD et des soins courants et conclusion des CPOM)
- **Poursuite de l'ajustement de la subvention d'équilibre de la ville** en cohérence avec le niveau de dépense attendu
- Attention particulière portée sur **la petite enfance** (anticipation fin CEJ au 31/12/2021 remplacé par un Contrat Territorial Global dès 2022, subventions versées aux crèches Croix Rouge et ADMR, municipalisation des ALSH à compter du 01/09/2022)
- **Politique d'investissement** s'appuyant sur les excédents reportés de la section d'investissement en lien avec de nouvelles conventions de mise à disposition de locaux par la ville

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2022 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2021, le budget 2022, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EXCEDENT BRUT COURANT	14	263	219	798	974	382	-237	387	-234	295	233
EPARGNE NETTE	169	232	182	578	945	355	-259	473	-234	301	194
DETTE hors remboursement avance de trésorerie	259	248	236	223	210	197	182	167	152	136	118

												hypothèse CA 2022
EXCEDENT GLOBAL	1 454	1 355	1 027	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465	1 635	→

Excédent brut courant :
La stabilisation

La rationalisation de la dépense publique permettra de garantir de soldes de gestion satisfaisants

Épargne nette :
Cohérente avec le niveau
d'investissement

L'extinction de la dette du CCAS aura un très faible impact sur l'épargne nette et cette dernière sera adaptée au projet d'investissement.

Dette :
Pas de recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, la priorité étant donnée à la mobilisation des excédents antérieurs d'investissement et la recherche de financement des partenaires institutionnels.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2022 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2021, le budget 2022, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
012 - charges de personnel en k€	8 356	7 669	7 382	7 260	6 647	6 678	6 507	6 411	→
011 /016 - charges à caractère général en k€	1 347	1 273	1 302	1 299	1 156	1 236	993	994	→

Charges à caractère général

La maîtrise des charges à caractère général doit se poursuivre. Le budget sera construit en tenant compte d'un fonctionnement normal des services. Une vigilance particulière concernera la forte évolution des dépenses d'énergie et de fluides.

Charges de personnel

L'objectif en 2022 sera, comme sur la ville, de poursuivre l'optimisation des ressources humaines dans le respect des obligations réglementaires d'encadrement qui s'imposent au CCAS.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2022 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2022 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2021, le budget 2022, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

Recettes en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	hypothèse CA 2022
74 - dotations et participations	8342	7850	7001	6588	6977	6 074	6 925	6 874	→
013 - atténuations de charges	143	136	166	135	79	382	72	41	→
70 - produits des services	2040	1954	1915	1635	1491	1 543	1 154	1 230	↗

Dotations et participations :
Un ajustement

Adéquation de la subvention de la ville avec le niveau des dépenses réalisées en cours d'exercice, Vigilance sur les recettes petite enfance avec un suivi spécifique des services

Atténuation de charges :
Retour à un niveau habituel de recettes

Le CCAS ne percevra pas de recettes à hauteur du montant exceptionnel de 2019 et continuera d'être impacté par les décisions de l'Etat en matière de politique d'insertion. L'établissement saisira les opportunités possibles en la matière.

Produits des services :
La stabilité

Avec une reprise de l'activité en 2021, il est envisagé de se rapprocher des montants de recettes perçues en 2019 (environ 1,5 M€)